

**Arrêté du 26 septembre 2013 portant désignation des membres du jury
de l'examen d'aptitude à la profession de commissaire-priseur judiciaire prévu à l'article 5 du
décret n° 73-541 du 19 juin 1973 relatif à la formation professionnelle des commissaires-priseurs
judiciaires et aux conditions d'accès à cette profession
NOR : JUSC1322874A**

La garde des sceaux, ministre de la justice,

*Vu le décret n° 73-541 du 19 juin 1973 modifié relatif à la formation professionnelle des commissaires-priseurs
judiciaires et aux conditions d'accès à cette profession, notamment son article 5 ;
Vu la proposition du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 12 août 2013 ;
Vu la proposition de la Chambre nationale des commissaires-priseurs judiciaires en date du 23 mai 2013 ;*

ARRÊTE

Article 1

La composition du jury de l'examen d'aptitude à la profession de commissaire-priseur judiciaire est fixée ainsi qu'il suit :

I. - Titulaires

Président :

M. Stéphane NOËL, inspecteur général adjoint des services judiciaires.

Membres :

Mme Anne-Sophie BARTHEZ, professeure des universités à l'université de Cergy-Pontoise ;

Me Nicolas MORETTON, commissaire-priseur judiciaire à la résidence de Nanterre ;

Me Philippe BOISSEAU, commissaire-priseur judiciaire à la résidence de Troyes.

II. - Suppléants

Président :

M. Jacques BICHARD, président de chambre à la cour d'appel de Paris.

Membres :

Mme Carole AUBERT de VINCELLES, professeure des universités à l'université de Cergy-Pontoise ;

Me Philippe REVOL, commissaire-priseur judiciaire à la résidence du Havre ;

Me Philippe JALENQUES, commissaire-priseur judiciaire à la résidence de Clermont-Ferrand.

Article 2

La directrice des affaires civiles et du sceau est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait, le 26 septembre 2013.

Pour la garde des sceaux, ministre de la justice,
et par délégation,
La directrice des affaires civiles et du sceau,

Carole CHAMPALAUNE